



Charte de l'Etat-major

Les membres sont élus au milieu de l'année de 1^{ère}, après le pèlerinage à Rome. L'élection se fait sur une journée, par l'ensemble des élèves de 1^{ère} ; les délégués à l'internat sont élus par les internes de 2^{ndes} et de 1^{ères}. L'équipe de direction se réserve le droit de ne pas accepter la candidature d'un élève si ce dernier n'offre pas de garanties suffisantes.

Les résultats sont proclamés quelques jours plus tard, à l'occasion de la Dominicale de la saint Joseph.

L'État-Major représente l'ensemble des élèves de l'École (école primaire - collège - lycée).

Les membres de l'État-Major parrainent les élèves du C. P. Des actions sont menées en direction des écoliers, des collégiens et des lycéens.

Ils représentent également l'établissement lors des manifestations, cérémonies et célébrations en interne et aussi et surtout à l'extérieur de l'École. Leur comportement doit donc être à la hauteur de cette responsabilité. Leur uniforme doit être impeccablement porté.

Ils vont animer la vie de l'École durant toute l'année scolaire et donner un « état d'esprit » particulièrement au lycée. Chaque responsabilité peut être assurée indifféremment par un garçon ou une fille.

LE MAJOR

C'est le « pilier » de l'État-Major.

Il en est le coordinateur, le responsable, le « chef », animant par ses qualités organisationnelles et décisionnelles l'ensemble du travail du groupe. Il doit être capable de déléguer.

Il est « le » référent des élèves de l'ensemble de l'établissement

Il est présent aux célébrations et messes solennelles organisées dans l'établissement ou à l'extérieur (Vendredi Saint, Saint Dominique, Dominicales, etc...)

Il fait les discours aux Dominicales et autres fêtes.

Il est l'exemple de « ***Réussir pour Servir*** »

Il doit avoir et doit développer des qualités d'écoute, de modération, de prise d'initiative, de prise de décision, de prise de parole devant un groupe ou devant une assemblée. Élèves et adultes doivent pouvoir avoir confiance en lui.

Il choisit, parmi les membres élus à l'état-major, son 1^{er} conseiller. Ce dernier conseille et assiste le Major. Il aide à la réalisation du travail du groupe de l'État-Major, aide à la prise de décision pour les différentes activités de l'établissement et de l'État-Major.

Il participe aux différentes activités menées par l'État-Major, il est présent particulièrement à Sorèze et à la Saint-Dominique de printemps (au couvent des Dominicains)

Etant au centre de tous les regards lors des cérémonies (exemple à Lourdes), il doit avoir une certaine tenue.

Il participe, une fois par séquence, au conseil de direction, le mercredi.

Il représente les élèves et l'École Lacordaire aux différentes manifestations organisées par l'établissement (accueil des personnalités, présence dans des manifestations extérieures, etc...)

Il participe directement et/ou indirectement et prend la parole aux différents conseils, à la demande du chef d'établissement (conseil de discipline, conseil de maison, de direction, etc...).

2

Il est le lien entre les élèves et la direction.

Il a un lien direct et privilégié avec le chef d'établissement

LE PORTE-DRAPEAU

Bien évidemment, il porte le drapeau de l'École dans toutes les célébrations, cérémonies et messes pour lesquelles il est sollicité.

Il participe aux activités menées par l'état-major. Il peut être force de proposition et mener aussi des projets.

Il est « ***l'image*** » de l'École.

LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

Il a le souci de diffuser les informations concernant les activités décidées et organisées par l'Etat-Major et les grands événements de l'établissement.

Il doit faire en sorte de garder la mémoire de ces moments forts (photos, vidéo, ...).

Il peut déléguer cette responsabilité pour des événements extérieurs (voyages, échanges, Sorèze, Rome, sorties, etc...) : dans ce cas, il a le souci de récupérer informations, vidéo, photographies, etc...

Il est en relation avec les responsables de chaque unité et de chaque division, avec l'équipe de direction, les Frères Dominicains. Il doit avoir des compétences en termes de communication et de photographie.

Il communique, notamment, par l'intermédiaire de « La Circulaire ».

Coordonner les actions autour des thèmes liés à la santé et de l'environnement communiquer.

Informar les élèves des événements en cours ou à venir à l'aide du site où une page pourra être tenue par les élèves du groupe et leur représentant au lycée.

Organiser des conférences et des débats ponctuellement sur l'année ou informer sur des conférences prévues sur Marseille

Rédiger un ou des articles sur des sujets d'actualité relatifs à la santé, revues de presse sur des événements marquants l'actualité. (Cerveau, sport, sécurité routière, don du sang, cancer, alimentation, protection de la nature, attitude écologique,...)

Mettre en place et assurer le suivi d'actions environnementales impliquant les élèves

DELEGUE SANTE - SPORT - ENVIRONNEMENT

Coordonner les actions autour des thèmes liés à la santé et de l'environnement communiquer.

Informar les élèves des événements en cours ou à venir à l'aide du site où une page pourra être tenue par les élèves du groupe et leur représentant au lycée.

Organiser des conférences et des débats ponctuellement sur l'année ou informer sur des conférences prévues sur Marseille

Rédiger un ou des articles sur des sujets d'actualité relatifs à la santé, revues de presse sur des événements marquants l'actualité. (Cerveau, sport, sécurité routière, don du sang, cancer, alimentation, protection de la nature, attitude écologique,...)

Mettre en place et assurer le suivi d'actions environnementales impliquant les élèves

LES DELEGUES A LA MUSIQUE

Ils sont au nombre de deux.

Il y a notamment ***le titulaire des orgues***. Cet élève doit savoir jouer de l'orgue !

Ils assurent les animations musicales des messes et des Dominicales. Ces animations peuvent être vocales et /ou musicales.

Ils proposent des activités en lien avec la musique (concerts, etc...).

L'ATHENEE

Les membres de l'Athénée sont au nombre de deux.

Ils proposent des activités culturelles : conférences, vidéo-club, soirées « théâtre » (école, collège, lycée), etc... Ils organisent la « semaine des Arts »

Ils animent et rédigent le journal « L'air de rien ». Pour cela, ils sollicitent des articles et textes (de qualité) auprès des lycéens.

Ils doivent avoir la « fibre littéraire et culturelle ».

Ils doivent ne pas hésiter à contacter les lycéens pour qu'il y ait une véritable vie culturelle et intellectuelle au lycée.

LE COMITE DES FETES

Ils sont au nombre de deux

4

Ils doivent avoir participé activement aux fêtes de l'établissement.

Ils préparent et animent la fête du collège et du lycée.

Ils proposent des soirées et fêtes pour animer la vie du lycée mais aussi pour récolter des fonds permettant d'apporter une aide aux œuvres choisies en début d'année.

Ils doivent avoir des qualités d'animation et d'organisation.

Pour se présenter, ils doivent avoir l'aval d'Agnès Brémonty

LES DELEGUES DES INTERNES

Pour se présenter, ils doivent avoir l'aval des responsables d'internat.

Ils sont deux : une déléguée pour les filles, un autre pour les garçons.

En collaboration avec les responsables des internats, ils proposent des idées pour le bon fonctionnement de leur internat et du bien-être des internes.

Ils proposent des moments festifs (soirée d'accueil des nouveaux internes, gâteaux des rois, soirée cinéma, etc...)

Ils doivent être présents auprès de tous les internes.

Ils diffusent les différentes informations auprès des internes.

Ils doivent se concerter régulièrement pour éviter une trop grande séparation entre les deux internats, notamment pour les moments festifs.

Ils rencontrent régulièrement les responsables des internats, les Frères dominicains, l'A.P.EL., le directeur.

Tous les membres de l'état-major doivent, eux aussi, avoir la confiance des élèves et des adultes de l'établissement, de l'A.P.EL. et du chef d'établissement.

